

**Objet : Avenant n°4 - Affaire n°21S0024 - Lot 1 : Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales**

N° : VA\_DEC2024\_410  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1 2° ; R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique,

**décidons**

De conclure avec la société SAS RECRE'ACTION, située à Serris (77700), l'Avenant n°4 du lot 1 du marché Maintenance, contrôle, nettoyage des aires de jeux municipales – afin de prendre en compte les éléments suivants :

Conformément à l'article R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique, le marché dont la désignation précède est modifié dans les conditions fixées pour prendre en compte la mise à jour du patrimoine d'aires de jeux municipales avec la suppression des jeux de l'ancienne école Jean Jaurès.

Les prix du présent marché sont ainsi modifiés.

Les nouveaux prix sont :

- Montant de l'ancien marché : 161 383,76 € H.T.
- Montant du nouveau marché : 177 666,22 € H.T.
- Avenant n°4 : 16 299,76 € (soit une hausse de 10,10 %)

La durée totale du marché s'élève à 48 mois.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Imputation budgétaire : 615231 845 2400 ; 6156 822 2400

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.3.1 Aires de jeux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 15 juillet 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204194-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 23 juillet 2024